



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq Avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 12 avril 2022, à 19 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire, à la mairie.

Absents non excusés : M. GIRBE, MME GARGOT, M. CHARPENTIER

Absent excusé : M. BLANCHE pouvoir à M. BIHOREAU

MME PANNIER a été élue secrétaire de séance.

1/ RECRUTEMENT PERSONNEL - PREPARATION DES REPAS -ENTRETIEN DES LOCAUX – CENTRE DE LOISIRS 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prévoir du personnel pour la préparation des repas et l'entretien des locaux pour le mois de juillet dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Juillet 2022 :

**M. HAROUN Farid pour la préparation des repas, dans le cadre de son annualisation de son temps de travail,*

**Recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée pour l'entretien des locaux, sur une base forfaitaire de 5h00 par jour, au grade d'Adjoint technique, échelle C1, échelon 1.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette répartition de personnel.

2/ BUDGET CCAS – REPAS COMMUNAL DU 08 MAI 2022 – PRIX DU REPAS – PRESENTATION DU MENU – DESIGNATION DES REGISSEURS

Monsieur le Maire rappelle que le repas communal du 3^{ème} âge aura lieu le dimanche 08 mai 2022 à midi.

Sont conviées les personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas choisi le colis ainsi que les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le tarif qu'il souhaite appliquer aux personnes qui paient leur repas (personnes de moins de 70 ans et/ou personnes hors commune). Pour information, en 2019, le prix du repas avait été fixé à 30,00 €.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite maintenir le prix du repas à 30,00 €.

Monsieur le Maire présente la composition du menu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée quelles sont les personnes qui désirent être nommées régisseur et mandataire suppléant.

Ont été nommés : Régisseur, Madame PANNIER et mandataire suppléant, Monsieur BIHOREAU.

3/ TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2022 – TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide :

Taux des deux taxes directes locales :

- Taxe foncière (bâti) : 38,43 (19,87 pour le taux communal et 18,56 pour le taux départemental)*
- Taxe foncière (non bâti) : 66,64*

4/ RETROCESSION A LA COMMUNE – CHEMIN DES QUATRE CROIX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des propriétaires du chemin des Quatre Croix souhaitent rétrocéder ce dernier à la commune pour l'euro symbolique.

Monsieur Le Maire demande son avis au conseil.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont décidé de ne pas accepter la demande de rétrocession en l'état du chemin des Quatre Croix formulée par l'ensemble des propriétaires privés.

Cependant la commune pourra accepter la rétrocession lorsque l'assainissement et la voirie seront réalisés par l'ensemble des propriétaires.

5/ AVIS SUR LE PROJET DE CONVENTION DE L'ENTRETIEN ET LA GESTION DE LA VELOROUTE

Monsieur le Maire présente le projet de convention envoyé le 17 mars dernier par le Conseil Départemental pour l'entretien et la gestion de la Véloroute au Conseil Municipal.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donnent un avis défavorable à ce projet de convention pour les raisons suivantes :

- *La commune ne souhaite pas être en charge du remplacement du matériel en cas de dégradation.*
- *Pour des raisons techniques il n'est pas possible de prévoir l'installation d'un système de vidéoprotection.*

6/ TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE POUR ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Suite aux nombreuses demandes de gratuité de la salle polyvalente par plusieurs associations hors commune,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adapter le tarif de location.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'appliquer, à compter du 1^{er} mai 2022 les tarifs suivants pour les associations hors commune :

- *250 € pour le week-end*
- *150 € pour un journée week-end*

En semaine les tarifs restent inchangés.

7/ TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2022

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2022.

<i>Filière administrative</i>	<i>Nombre d'heures hebdomadaires</i>	<i>Nombre d'agents</i>	<i>Statut</i>
<i>Adjoint Administratif C1</i>	<i>30 heures 00</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Rédacteur Territorial 1^{er} grade</i>	<i>35 heures 00</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Administratif C2</i>	<i>20 heures 00</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Filière technique</i>	<i>Nombre d'heures hebdomadaires</i>	<i>Nombre d'agents</i>	<i>Statut</i>
<i>Adjoint Technique C1</i>	<i>35 heures 00</i>	<i>4</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Technique C2</i>	<i>35 heures 00</i>	<i>2</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Technique C1</i>	<i>32 heures 30</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Technique C1</i>	<i>35 heures 00</i>	<i>1</i>	<i>Stagiaire</i>
<i>Adjoint Technique C1</i>	<i>28 heures 00</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Technique C1</i>	<i>15 heures 45</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>

L'ensemble du Conseil Municipal a pris connaissance du tableau des effectifs ci-dessus.

8/ CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2022 – RECRUTEMENT DES DIPLOMES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 02/2022, Madame ASSELINEAU Emilie a été recrutée pour la direction du centre de loisirs pour le mois de juillet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer sur le recrutement des diplômés pour le centre de loisirs et fait les propositions suivantes :

Diplômés pour juillet :

**Mademoiselle Léa DA MOTA, animatrice BAFA*

**Mademoiselle Emma VIRON, animatrice BAFA*

**Monsieur Florian MATHIEU, animateur BAFA*

**Mademoiselle Pénélope DUPONT, animatrice stagiaire BAFA*

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ce recrutement.

9/ REPAS COMMUNAL DES AINES – RECRUTEMENT DE DEUX SERVEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter deux serveurs pour le service du repas communal des aînés du 8 mai 2022.

Monsieur le Maire propose une rémunération correspondante à 10h00 de travail à l'indice en vigueur correspondant à l'échelle C1, échelon 1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recrutement de deux personnes et le mode de rémunération présenté.

10/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- Il est fait un compte-rendu des réunions affaires sociales et santé, affaires scolaires, finances et campus connecté de l'AME,*
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 23 mai 2022.*

FIN DE SEANCE